



### AGRICULTURE Indemnisation agriculteurs

M. le président expose :

Du 17 juillet au 30 juillet 2017, environ 150 caravanes de gens du voyage se sont installés sans autorisation sur la commune déléguée de Saint-Girod, commune d'Entrelacs, et ont pris possession de terrains agricoles. Ces parcelles ont été rendues inexploitablees par les dégâts occasionnés causant des pertes financières conséquentes pour leurs propriétaires.

Considérant la nécessité de soutenir l'agriculture, il est proposé d'indemniser l'exploitant pour la remise en état des terrains et les pertes de rendement fourrager sur la base du barème d'indemnisation des dommages causés aux cultures, aux sols et aux clôtures lors de de l'exécution d'ouvrages divers, établi par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc.

Le calcul est donc le suivant :

Exploitants	Surface ha	Perte Récolte regain /ha	Soit perte récolte regain pour 2,95 ha	Trouble et contrainte d'exploitation /ha	Soit trouble et contrainte d'exploitation pour 2,95 ha	Indemnité à régler
Monique Bouvier (Saint Girod)	2,95	1 125 €	<b>3 319 €</b>	665 €	<b>1 962 €</b>	<b>5 281 €</b>

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'indemniser Mme Monique Bouvier (Saint Girod) sur la base du barème de la Chambre d'Agriculture de Savoie Mont Blanc, soit un montant total de 5 281 €.
- AUTORISE le Président à signer tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 14 Septembre 2017

Le Président,  
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 27
- Votants : 30
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Agriculture - Indemnisation agriculteurs

---

**Date de transmission de l'acte :** 18/09/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/09/2017

---

**Numéro de l'acte :** d1995 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20170914-d1995-DE

---

**Date de décision :** 14/09/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.4. Aménagement du territoire